



# FORMATIONS Pierre Flamion

SANTÉ & GESTES D'URGENCE



**SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL « SST »**  
VALIDITÉ 24 MOIS

**SANTÉ & SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL**

**Programme**  
(élaboré par l'INRS)



## **Thème 1 : SE SITUER EN TANT QUE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL DANS SON ENTREPRISE**

- Identifier son rôle en tant que secouriste
- Identifier son rôle en tant que « préventeur » dans son entreprise

## **Thème 2 : LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT : PROTEGER, EXAMINER, FAIRE ALERTER, SECOURIR**

### **Rechercher les risques persistants pour PROTÉGER**

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Repérer l'alerte aux populations
- Reconnaître sans s'exposer lui-même les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même

### **EXAMINER la victime et FAIRE ALERTER**

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

### **SECOURIR**

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime quand :
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint de sensations pénibles, et/ou présentes des signes anormaux
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
  - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - La victime ne répond pas, elle respire
  - La victime ne répond pas, elle ne respire pas (mise en œuvre du défibrillateur)





# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL « SST »

VALIDITÉ 24 MOIS

**Programme**  
(élaboré par l'INRS)  
( suite)



## 4. SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base

### Thème 3 : APPLICATION DE SES COMPETENCES DE SST A LA PREVENTION DANS SON ENTREPRISE

#### DE PROTEGER A PREVENIR

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Repérer les dangers dans une situation de travail
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétences, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

#### DE FAIRE ALERTER A INFORMER

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la personne chargée de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la situation dangereuse repérée

**Public**



Tout le personnel volontaire

**Maintien des connaissances**



**Avant la fin de la période de validité de 24 mois, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences, pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois**

**Formateur**



Formateur incendie sapeur-pompier et SSIAP 2

**Durée**



• 2 jours de face à face pédagogique

**Lieu**



- Sur site
- De 4 à 10 personnes

